

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-5961 / 100357
Décolletage AGAM SA, 1880 Bex
Décolletage et reprise
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H, 8 F
13.03.2005–12.03.2008 (Renouvellement)
- 05-5968 / 100246
Bernard Sottas SA, 1630 Bulle
Débitage et peinture
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
27.03.2005–26.03.2008 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 05-5954 / 109885
PLC DS SA, 1204 Genève
Services téléphoniques: vente de cartes – conseils – prestations télécom.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
01.08.2004–31.07.2007 (Modification)
- 05-5960 / 100357
Décolletage AGAM SA, 1880 Bex
Décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
13.03.2005–12.03.2008 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 05-5911 / 110149
PLC DS SA, 1201 Genève
Services téléphoniques: vente de cartes – conseils – prestations télécom.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
01.03.2005–29.02.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

15 mars 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail